

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD  
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14  
[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

## *Extrait du registre des délibérations*

# **RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2024**

L'an Deux mil vingt-quatre, le 12 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 5 Février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BURGEVIN C.

MM. BIHOREAU P.- BLANCHE N.- CAUDE J. - LANCELOT G.  
LELIÈVRE G. - THIERRY A. - THILLOU D.

Absents excusés : Mme BASCOP V. - MM. DUMAS D. - MASSON C.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

### **CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (D03)**

Considérant le tableau de proposition d'avancements de grade 2024 transmis par le Centre de Gestion du Loiret (CDG45) en date du 28 Novembre 2023,

Vu les décrets n° 2010-329 et 2010-330 du 22 Mars 2010 portant avancement de grades pour les agents de catégorie B,

En application de la détermination du taux de promotion à 100 % pour le personnel en matière d'avancement de grade, selon délibération D05 suite à Conseil Syndical du 30 janvier 2017,

Vu les critères mentionnés sur les Lignes Directrices de Gestion (A05-2021) avec Avis Favorable du CT en date du 16 Décembre 2021, pour une validité jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2026,

Considérant l'avis Favorable de l'autorité territoriale pour la nomination d'un agent actuellement Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à effet au 01/04/2024,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

**PROPOSE** la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), à temps non complet (29 h/35<sup>ème</sup>), au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, à compter du **1<sup>er</sup> Avril 2024**.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération avec la rédaction de l'arrêté individuel correspondant.

*Pour copie conforme,*

Le Président

**Christian BOURILLON**

